

Strasbourg, le 24 septembre 2001

G rard SIMLER

CONSEILLER GENERAL DU
CANTON DE MARCKOLSHEIM

GS/VP

LA LETTRE DU CANTON

DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

R union du 24 septembre 2001

TRAVAUX DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE AIDES AUX COMMUNES. PROGRAMME 2001 - 3^{EME} TRANCHE

Commune de Bootzheim :

Remplacement de la porte d'entr e   l' cole (dossier 2000)

Subvention : **8 536 F**

Commune de Ohnenheim :

Am nagement d'un escalier ext rieur   l' cole maternelle

Subvention : **30 683 F**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

<u>Organisme</u>	<u>Subvention</u>
Coop�rative scolaire �cole - Baldenheim	550 F
Ecole Primaire - Bindernheim	408 F
Groupe des jeunes - Boesembiesen	2 875 F
Coop�rative scolaire �cole - Bootzheim	274 F
Comit� de Gestion de la salle polyvalente - Elsenheim	542 F
Coop�rative scolaire �cole maternelle Mozart - Marckolsheim	1 372 F
Coop�rative scolaire �cole maternelle - Muttersholtz	302 F
Coop�rative scolaire �cole - Ohnenheim	632 F
Coop�rative scolaire �cole primaire - Wittisheim	1 325 F

../..

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION D'ORGANISATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE "TAXI A LA CARTE"

Lors de sa réunion du 25 septembre 2000, la commission permanente avait accordé à la communauté de communes de Marckolsheim et environs le renouvellement de la délégation de compétences pour l'organisation du service de transport à la demande "Taxi à la carte". Ce service fonctionne maintenant depuis le 1^{er} octobre 1996. Les huit communes membres de la communauté de communes sont desservies du lundi au samedi de 7 heures à 19 heures.

Le bilan de fréquentation est en hausse d'une année à l'autre, et le service répond avec satisfaction aux besoins de la population.

La commission permanente accorde à la communauté de communes de Marckolsheim et environs la délégation de compétences pour l'organisation du service public de transport à la demande "Taxi à la carte" jusqu'au 30 septembre 2002.

PROPOSITION DE REPARTITION DU CREDIT DEPARTEMENTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DU BAS-RHIN

AIDE A LA LICENCE SPORTIVE 1999/2000

<u>Organisme</u>	<u>Subvention</u>
Aïkido Club Hilsenheim	150 F

PROPOSITION DE REPARTITION DU CREDIT DEPARTEMENTAL ALLOUE EN 2001

AIDE A LA NATATION SCOLAIRE 1999/2000

<u>Organisme</u>	<u>Subvention</u>
Association sportive école de Wittisheim	2 970 F

AIDE A LA NATATION SCOLAIRE - ANNEES 1998/1999 ET 1999/2000

<u>Organisme</u>	<u>Subvention</u>
Commune de Bindernheim	2 058 F
Communauté de communes de Marckolsheim et environs	6 215 F
Commune de Mussig	3 072 F
Commune de Muttersholtz	2 214 F

AIDE DEPARTEMENTALE A L'ADAPTATION DU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES PERSONNES AGEES

M. Edwin WENTZ – 24, rue de Sélestat à Baldenheim

Subvention : **1 573 F** (installation d'une douche et d'un WC)

PROPOSITION DE REPARTITION DU CREDIT DEPARTEMENTAL ALLOUE EN 2001 AUX ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES

Organisme	Subvention
Maison des jeunes et de la culture	16 000 F
Réseau Animation Intercommunale	50 000 F

CONVENTION : RESEAU ANIMATION INTERCOMMUNALE DE MARCKOLSHEIM

ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONSEIL GENERAL

1. *Poste(s) d'animateur(s)*

Le Département s'engage à financer, pour la durée de la convention, 40 % du coût global d'un poste d'animateur accordé à l'association intercommunale. Ce coût représente le salaire et les charges obligatoires prévus par l'une des conventions collectives de l'animation. Le plafond est fixé à 100 000 F par an et par poste. Le montant de la participation du Département sera versé semestriellement à l'association intercommunale après réception des copies des feuilles de salaires.

2. *Fonctionnement*

Le Conseil Général du Bas-Rhin s'engage à verser à l'association "réseau animation intercommunale" une subvention de fonctionnement annuelle de :

2001	7 622 euros	50 000 F
2002	7 622 euros	50 000 F
2003	7 622 euros	50 000 F

Ces subventions ne portent pas préjudice aux financements départementaux qui seraient d'ores et déjà attribués à réseau Animation Intercommunale mais resteraient à payer, ni à ceux relatifs aux aides à l'investissement ou aux aides spécifiques.

REPARTITION INTERDEPARTEMENTALE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (EXERCICE 2000) VERSEE AU FOND DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

1. REPARTITION COMMUNALE

1. 1. REPARTITION AU TITRE DES COMMUNES CONCERNEES

Ets PECHINEY-RHENALU à Biesheim

Les communes concernées bas-rhinoises se voient attribuer les sommes suivantes :

Communes	Montant attribué
ARTOLSHEIM	188 344 F
BALDENHEIM	73 992 F
BOOTZHEIM	100 899 F
ELSENHEIM	73 992 F
HEIDOLSHEIM	100 899 F
HESSENHEIM	87 446 F
MACKENHEIM	141 258 F
MARCKOLSHEIM	403 595 F
MUSSIG	221 977 F
OHNENHEIM	87 446 F
SUNDHOUSE	73 992 F
WITTISHEIM	107 625 F

Ets WRIGLEY-France à Biesheim

Seule la commune de MARCKOLSHEIM entre dans la répartition avec 27 salariés, une somme de **53 441 F** lui est attribuée.

2. REPARTITION GROUPEMENT DE COMMUNES

2.1. REPARTITION AU TITRE DES COMMUNES CONCERNEES

Les communes bas-rhinoises concernées et les montants attribués sont les suivants :

Communes	Montant attribué
BOOTZHEIM	1 494 F
HILSENHEIM	1 494 F
MARCKOLSHEIM	3 586 F
MUTTERSCHOLTZ	1 494 F
WITTISHEIM	944 F

Gérard SIMLER